

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Voici le résumé télégraphique des paroles de lord Russell à la chambre des lords dans la séance du 27 au 28 juin :

Le comte Russell donne communication des documents concernant la Conférence. Le noble lord ne peut pas dire jusqu'à quel point les accusations portées contre le Danemark sont fondées, mais il constate qu'il y a, dans les Duchés, un grand mécontentement et beaucoup de plaintes contre le Danemark. De leur côté, les gouvernements allemands, au lieu de se borner à des demandes qui auraient pu être accordées, ont fait des propositions incompatibles avec leurs engagements de 1852.

Le comte Russell fait ensuite un long exposé des travaux de la Conférence. Il dit que l'Empereur des Français a déclaré que, tout en étant prêt à donner son appui moral, il refuserait tout secours matériel. Prenant toutes ces circonstances en considération, ajoute le comte Russell, le gouvernement a jugé qu'il était de son devoir de garder la neutralité. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse surgir des éventualités qui rendraient nécessaire une politique différente.

Voici maintenant le résumé télégraphique des paroles que lord Palmerston a prononcées à la chambre des communes dans la même séance :

Lord Palmerston donne communication des documents relatifs à la Conférence en disant qu'il sait le profond intérêt que le pays prend à cette affaire. Le noble lord résume en

suite les actes de la Conférence. Il dit que les pièces concernant la séance de samedi seront remises demain aux membres du parlement. Puis, après avoir constaté l'insuccès des efforts tentés dans le but de rétablir la paix entre les parties belligérantes, il ajoute qu'il est du devoir du gouvernement d'examiner la conduite à tenir.

Le Danemark, quoi qu'ayant eu tort au début, avait, depuis, montré un grand désir de réparer ses fautes. Le Danemark a été maltraité. Les sympathies de toute la nation anglaise sont pour lui. C'est pourquoi le gouvernement aurait été heureux de recommander à la reine une participation de l'Angleterre dans la lutte. Mais il faut se rappeler que, malgré les injustices subies, le Danemark lui-même a eu tort dans l'origine et que, dans la dernière séance de la Conférence, il a rejeté une proposition raisonnable qui aurait amené une solution pacifique.

La France et la Russie ont aussi refusé de prendre des mesures actives pour appuyer le Danemark. L'Angleterre aurait donc à supporter seule tout le poids de l'entreprise. Cela ne veut pas dire que, si la guerre était transportée dans les îles du Danemark, si Copenhague était attaqué ou le roi Christian fait prisonnier de guerre, le gouvernement ne pourrait pas examiner de nouveau la décision à prendre; mais si un changement de politique est jugé désirable, ce changement sera immédiatement communiqué au parlement, s'il est encore réuni; dans le cas contraire, le gouvernement profitera de la première occasion pour demander l'opinion du parlement.

Le rigsråd, c'est-à-dire le parlement danois, institué par l'acte du 18 novembre dernier, s'est réuni pour la première fois le 25, à midi.

Voici, d'après le *Berlingske* de Copenhague, le résumé télégraphique du discours du trône :

« Nous avons réuni le rigsråd pour lui demander d'approuver les mesures prises par le gouvernement et de nous fournir les moyens nécessaires pour continuer la guerre. Nous sommes assailli par un ennemi supérieur en nombre comme n'ayant pas rempli les engagements de 1851-52.

Avant la guerre on a refusé de former une Conférence avec les puissances signataires pour négocier. Après s'être emparé de la plus grande partie de la Péninsule, on a accepté la Conférence et on a déclaré qu'on n'était plus lié par les engagements de 1851-52. L'Angleterre et les puissances neutres ont fait alors à la Conférence une proposition en vertu de laquelle nous devions abandonner tout le territoire au sud de la Schlei et du Danewirke. Nous nous sommes décidés à ce pénible sacrifice, mais les puissances allemandes ne l'ont pas accepté.

Nous ne pouvions pas sacrifier davantage et nous avons répondu à leur sommation par un non, convaincu que ce non est celui du peuple danois. Que Dieu change le cœur de ceux qui dirigent les destinées de l'Europe et qu'il fasse naître au moins chez l'un d'eux des sympathies qui se traduisent par une puissante coopération.

L'armée prussienne n'a pas perdu de temps. L'armistice expirait le 26 à minuit. Le 27,

dans la matinée, les hostilités étaient reprises et les batteries de Ravenskopper, de Segeboetshage et des moulins de Sandberg ont ouvert le feu à 6 heures du matin, contre les fortifications de l'île d'Alsen.

Ce fait donne quelque intérêt aux indications suivantes que l'*International* publie sur les forces prussiennes qui sont actuellement dans le Jutland et les Duchés.

Ces forces s'élèvent en totalité à 54 bataillons d'infanterie de la garde et de la ligne, 2 bataillons de chasseurs, 2 de pionniers, 14 batteries de campagne, 7 batteries de siège, 3 compagnies d'infirmiers et 7 régiments de cavalerie formant un effectif de 29 escadrons, ce qui représenterait au moins un effectif de 60,000 hommes.

Les préoccupations deviennent de plus en plus vives à Copenhague. On y prend avec activité toutes les dispositions qu'exige la situation actuelle. Ainsi, une publication du ministère de la marine danoise annonçait, dès le 26 juin, que des mesures étaient ordonnées pour bloquer, le plus tôt possible, les ports de Pillau, Dantzick, Colberg, Camin, Swinemunde, Wolgast, Greiswalde, Stralsund, Barth, ainsi que tous les ports, baies, chenaux des côtes des Duchés, à l'exception d'Alsen et d'Arroe.

Cette publication sera notifiée par les pilotes à tous les bâtiments passant le Sund ou les deux Belts.

Cette dernière disposition paraît avoir déjà reçu un commencement d'exécution.

La *Gazette de Dantzick* annonce, à la date du 27 juin, que trois navires danois, sous pavillon parlementaire, ont notifié le blocus. Les

**FEUILLETON.**

18

**OTTO GARTNER**

(Suite.)

Je voulais répondre, elle ne m'en laissa pas le temps.

— Et que pense-t-on? continua-t-elle, croit-on qu'il soit coupable?

— Tout ce que je sais, moi, mademoiselle, c'est qu'il ne l'est pas. Gartner, un voleur!... pour qui le connaît!

— Ah! sans doute, mon cher monsieur Noblot; mais il y a des gens si méchants. Si vous le voyez, dites-lui bien que tout le monde ne le condamne pas... Oh! non.

En parlant elle s'était animée peu à peu; lorsqu'elle prononça ces derniers mots, deux larmes se formaient dans ses yeux. Elle se leva, prit je ne sais quel prétexte pour aller à la fenêtre un moment, puis revint à moi.

— Je suis bien souffrante, me dit-elle; auriez-vous la bonté, monsieur Noblot, de suspendre les

leçons pendant quelques jours? Je vous dirai quand il me sera possible de me remettre au travail.

— Eh bien, dimanche, vous me le direz à la Saulaie.

— Oh! je n'irai plus à la Saulaie.

— Plus à la Saulaie! répétait-je avec consternation.

— Non, l'air y est trop humide, c'est à cela que je dois, sans doute, ces crises nerveuses.

— Nous ne vous verrons plus!

— Si vraiment, vous viendrez ici avec Claire et Angèle, n'est-ce pas?

Je ne savais que répondre. Il me semble que, pour la première fois de ma vie, j'en voulais à celle qui venait de me signifier ce cruel arrêt, avec tant de douceur pourtant et un accent de regret que je ne puis pas rendre. Nous sommes si facilement injustes, nous nous habituons à recevoir les faveurs les plus gratuites comme autant de dettes contractées à notre égard. Toujours est-il que j'étais là, tête basse, muet comme un vilain boudeur, lorsque M. Duclos entra. Il vint à moi et me serra la main.

— Monsieur Noblot, me dit-il, je suis heureux de vous apporter une nouvelle que vous mériteriez d'apprendre le premier. Votre ami Gartner est en

liberté. Mais quel homme étrange! il n'a rien fait pour gagner sa cause; joignez à cela la ténacité de M. Bréhard qui ne voulait pas abandonner la prévention. C'en est passans peine que je suis parvenu... Tiens! Laurence n'est plus là; je voulais le lui dire aussi, car elle a paru prendre quelque intérêt à cette affaire.

Elle venait de disparaître en jetant une faible exclamation que son père n'avait pas entendue.

Songez, mon bien cher ami, quelle joie je ressentis. Ce fut un baume pour la blessure qui venait de m'être faite. De la Recette chez vous je ne fis qu'un saut. En vous voyant tiré de la fatale situation où vous étiez il y a quelques heures encore, j'avais tout oublié. Puis maintenant, à mesure que s'approchait le moment où vous allez m'être arraché, mes chagrins reviennent m'assaillir à l'envi l'un de l'autre.

Noblot avait fini de parler. Je gardai le silence; j'étais troublé au point de ne pouvoir articuler une parole, je lui serrai la main silencieusement. En sondant mon pauvre cœur, j'y voyais toujours des sentiments moins purs que ceux de mon ami; sa douleur était si désintéressée qu'il pouvait la montrer au grand jour, tandis que, moi, j'osais à peine m'avouer certains mouvements qui m'agitaient. Les

réunions de la Saulaie n'auraient plus lieu; j'en éprouvais une secrète satisfaction: Laurence souffrait; un contre-coup joyeux se faisait sentir en moi. Ah! c'est qu'au fond je l'aimais encore! Et comment pouvais-je l'aimer coupable ou folle? Coupable? me disais-je, non, non! ce que je viens d'entendre me prouve qu'elle ne l'est pas, ou bien elle serait la plus perverse des créatures. Folle? eh bien, oui! soit, un accès de folie. Qu'importe? Je l'aime telle que je l'ai connue, telle que mes souvenirs la recréeront jusqu'au dernier jour de ma vie. Absorbé par ces pensées qui me bouleversaient, je ne pus dire que quelques mots sans suite: Noblot y vit un effet de mon chagrin, et m'en sut gré.

Bientôt ma mère nous rejoignit, le bateau arrivait. Nous nous embarquâmes. Noblot resta sur le port, comme, deux ans auparavant, ma mère était restée sur la grève de Chalennes. Au bout d'une demi-heure un pli du fleuve me déroba la vue d'An-cenis.

VIII.

Huit jours s'étaient écoulés depuis notre retour au logis du Pin. Ma mère avait fait son bilan: il nous restait un capital de cinq à six mille francs et le do-

navires neutres ont un délai de vingt jours pour quitter les ports bloqués.

En attendant les nouvelles captures qui seront la conséquence du second blocus, le conseil d'amirauté danois vient de déclarer de bonne prise le navire anglais *Estella* avec son chargement, capturé par les croiseurs danois dans son trajet de Liverpool à Stettin, lors du premier blocus.

Si l'Angleterre s'est réjouie de voir avorter le projet de Congrès proposé par l'Empereur et si lord Palmerston et ses collègues ont contribué de leur mieux à empêcher que ce Congrès pût se réunir, le gouvernement français prend sa revanche aujourd'hui et se frotte les mains en regardant l'Angleterre se débattre dans le pétrin où l'a mise le différend austro-danois et dont elle ne sait plus comment sortir.

Un de nos correspondants nous écrit qu'à Fontainebleau on tient pour à peu près inévitable une intervention armée de la Grande-Bretagne en faveur du Danemark et qu'on dissimule peu la satisfaction que causerait une rupture entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Autant qu'il est possible de pressentir les intentions de Napoléon III, dont l'impénétrabilité est proverbiale, le gouvernement français veut laisser s'engager la lutte et garder d'abord une attitude expectante jusqu'au moment où les circonstances lui sembleraient favorables pour agir et tirer son épingle du jeu.

Dans le monde politique, ajoute notre correspondant, l'impression générale est que l'on peut s'attendre à de graves événements.

(Union de l'Ouest.)

A peine échappée aux crises politiques, la Moldo-Valachie se trouve menacée par un autre fléau. Une inondation presque générale ravage les provinces danubiennes. Les rivières enlèvent les ponts et détruisent des villages entiers. Les pertes en récoltes et en bestiaux sont immenses.

Le prince Couza a failli être victime de l'inondation. Jeudi dernier, il est sorti à cheval pour visiter les quartiers les plus menacés de Bucharest. Son cheval a perdu pied et le prince a été obligé de se mettre à la nage.

Il a immédiatement organisé les secours, il a fait distribuer de l'argent et du pain. On a dressé des tentes pour abriter ceux dont les demeures ont été détruites. La garnison de Bucharest se tient toujours prête à secourir les quartiers envahis par les eaux et à aider au sauvetage des habitants.

Les lettres de Rome du 25 juin disent que le Pape avait célébré le 24 juin la fête de saint Jean dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et qu'il avait prononcé, à cette occasion, une courte allocution dans laquelle il s'était plaint que ses paroles fussent quelquefois altérées en

maine dépendant du Pin, dont le revenu pouvait monter à cinq cents francs. C'est avec de si modiques ressources que nous devions vivre jusqu'à ce que j'eusse retrouvé une position. Ma mère fit immédiatement les réformes nécessaires dans le service intérieur de la maison; puis elle entreprit, afin d'en tirer profit, de petits travaux d'aiguille auxquels elle excellait. De mon côté je me chargeai du jardin. La culture des légumes, la connaissance des graines, l'époque des semailles, la taille des arbres, tout m'était inconnu; mais un jardinier voisin voulait bien m'aider de ses conseils. Toutefois cette occupation ne devait me prendre que deux ou trois heures par jour; je comptais employer le reste de mon temps d'une manière plus avantageuse en faisant quelques écritures. A cet effet, je me présentai chez le notaire de Chalonnès, qui, n'ayant qu'un clerc dans son étude, donnait à faire au dehors la plupart des expéditions de ses actes. A ma grande mortification, je fus éconduit d'un ton froid, sec, presque offensant. Nul doute, le bruit de ce qui s'était passé dans les bureaux de la Recette particulière d'Ancenis m'avait préparé cet accueil. Qui pourrait comprendre, sans en avoir eu la triste expérience, tout ce qu'il y a d'humiliant jusqu'au désespoir dans

vue de divers intérêts. Sa Sainteté officiera le jour de la fête de la Saint-Pierre; elle quittera ensuite Rome pour plusieurs mois.

La congrégation de l'Index a condamné la traduction italienne de la *Vie de Jésus*, de Renan, et la *Religieuse*.

D'après des dépêches de Mexico, venues par la voie des Etats-Unis, en date du 20 mai, le général Doblado aurait été complètement battu par une colonne française, entre San Luis de Potosi et Saltillo. Doblado aurait perdu 400 hommes dans cette rencontre.

L'empereur et l'impératrice du Mexique sont arrivés à Vera-Cruz le 28 mai. Ils ont débarqué et ont pris immédiatement la route de Mexico.

Le *Moniteur* annonce que l'empereur et l'impératrice sont arrivés le 29 mai à la Soledad, où leurs Majestés ont été reçues par les généraux Almonte, Solas et Wood, et d'où elles sont aussitôt reparties pour Orizaba.

D'après les lettres les plus récentes de Madagascar, le bruit que Radama est vivant prend assez de consistance pour troubler le gouvernement malgache. Le roi est, dit-on, caché dans des forêts impénétrables, entouré de nombreux partisans, et prêt à réparaître au moment opportun.

L'époux morganatique de la reine paraît lui-même convaincu de l'existence de Radama. Il a envoyé des détachements à sa recherche, et, à leur retour à Tananarive, il a fait fustiger les soldats qui n'avaient rien trouvé.

Chaque jour amène la découverte d'un complot, la fuite d'un certain nombre d'indigènes, qui vont grossir le parti du roi. Aussi l'inquiétude est extrême à Tananarive, où le premier ministre a interdit les réunions des convulsionnaires au Champ-de-Mars. Quoi qu'il en soit, le gouvernement se sent mal à l'aise et voit dans l'augmentation du nombre des convulsionnaires un fatal augure pour l'avenir. Radama est pour sa veuve et son époux un véritable spectre de Banco.

Le courrier d'Alger nous apporte des nouvelles de la province d'Oran à la date du 21 juin. Le mouvement de nos colonnes se poursuit très-activement. Le général de Martimprey s'est rendu le 17 juin chez les Mekanassas, tandis que l'infanterie du général Liebert et du colonel Lapasset fouillait les ravins qui descendent vers l'Oued-Riou, chassant devant elle les populations et les troupeaux, qui allaient tomber entre les mains du général Martineau à Bou-Chetouk, et dans celles du colonel Tiliard à Medaouer.

Dans cette journée, on a fait 500 prisonniers et les goums se sont emparés d'une grande quantité de butin et de bestiaux. Le soir même, les Mekanassas sont venus deman-

der l'aman, en apportant au quartier-général 200 fusils et l'argent que le gouverneur-général exigeait pour recevoir leur soumission.

D'un autre côté, les Ouled-Souid se sont rendus, le 19 juin, au général Rose, qui opère avec vigueur dans la région de Garboussa; ils ont accepté les conditions qu'il a plu au général de leur imposer.

On s'attendait à commencer, dès le 21, les opérations combinées de quatre colonnes contre les Flittas. Nos soldats sont pleins d'ardeur et leur état sanitaire est tout à fait satisfaisant.

Des dépêches privées arrivées lundi de l'Algérie nous apprennent que les rebelles qui sont restés en armes jusqu'ici demandent l'aman.

Au Maroc, tout semble terminé par les satisfactions données à la France par le sultan, et à Tunis les choses prennent une meilleure tournure au point de vue de la tranquillité publique.

L'attitude résolue de la France a porté ses fruits, et on croit au prochain départ du commissaire ottoman Haider-esfendi.

On lit dans le *Phare de la Loire* :  
Nous avons reçu, dans l'après-midi, le communiqué suivant :

CABINET DU CONSEILLER D'ETAT, PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

« Le *Phare de la Loire*, dans son numéro du 22 juin, donne, sous la signature Mangin, un résumé de correspondances et d'articles de journaux étrangers où l'on remarque les nouvelles suivantes :

« 1° 16 000 juaristes seraient sortis de San-Luis pour marcher sur Matelmala; le général Mejia étant sorti du Venado à leur rencontre, les juaristes seraient immédiatement retournés à Soledad.

« 2° Ortega se préparerait à agir contre Zucatecas, Espinola attaquerait Piedra Gorde, et Uraga se chargerait de Guadalajara.

« 3° Le 5 mai, jour anniversaire du combat livré par le général de Lorencez devant Puebla, les manifestations en faveur de Juarez auraient été tellement nombreuses qu'il aurait fallu faire occuper militairement les principales places de cette ville.

« 4° On aurait découvert à Guadalajara une conspiration que l'on croirait avoir des ramifications dans toutes les villes occupées par les Français. Le but des conspirateurs serait de massacrer indistinctement tous les Français et les Mexicains partisans de l'intervention.

« 5° Des placards incendiaires apparaîtraient journellement sur les murs de Mexico, et des Mexicains auraient été surpris et jetés en prison pour avoir crié dans les rues : « Mort à Maximilien et aux Français ! »

« Toutes ces nouvelles sont absolument contraires à la vérité. » (Communiqué.)

aider ma mère dans sa lutte intrépide contre la pauvreté. Mais non, tout était noir pour moi, le passé, le présent, l'avenir. Une vision me poursuivait sans cesse. Laurence était toujours devant mes yeux; je la voyais comme elle m'était apparue dans cette nuit fatale, retirant une main furtive de la caisse de son père, puis s'éclipsant comme une ombre fantastique. La persistance de cette image me fatiguait l'esprit; parfois je m'imaginai n'avoir fait qu'un mauvais rêve; un éclair de bonheur m'illuminait. Hélas! ce n'était qu'un éclair; je retombais dans un abattement plus profond.

Ma mère était trop clairvoyante pour ne pas soupçonner qu'il y avait en moi autre chose que le souci d'une place perdue et de la gêne où nous étions tombés; elle me surveillait avec une inquiétude que je remarquais de mon côté, et que j'essayais vainement de dissimuler en prenant sur moi jusqu'à affecter de la gaieté; rien ne la trompait.

Un soir, nous nous promenions après notre frugal repas; c'était le moment où chaque jour une petite pause entre les longues heures du travail nous rappelait les doux loisirs d'autrefois. Ma mère avait cueilli la fleur d'un lys fraîchement épanoui; elle y suivait de l'œil un insecte aux formes microscopi-

Comme précurseur de la pièce ci-dessus, nous avons trouvé ce matin cette note dans le *Moniteur* :

« Le *Phare de la Loire* a publié, dans son numéro du 22 juin, une série de nouvelles sur le Mexique. Ces nouvelles sont dénuées de tout fondement. »

En reproduisant les renseignements auxquels s'adresse ce démenti, nous avons eu soin de dire que les derniers, particulièrement, provenaient de source impérialiste, et que nonobstant nous ne les donnions qu'à titre de renseignement.

On nous apprend aujourd'hui que le journal français de Mexico n'est pas plus infallible que les journaux officiels de Paris, et qu'il ne méritait même pas la confiance restreinte que nous lui avions accordée. Nous voilà prévenus, sinon avertis.

Pour les articles non signés : P. Goder.

## Nouvelles Diverses.

L'affaire du *Kearsage* et de l'*Alabama* a mis en lumière un fait qui semble avoir attiré l'attention de l'Empereur, à savoir que le calibre des pièces, à bord des bâtiments de guerre, importe beaucoup plus que leur nombre. On m'assure que l'Empereur aurait demandé à l'amiral La Roncière le Noury de réunir les éléments d'un rapport sur cette affaire.

— Les journaux italiens s'entretiennent beaucoup du banquet offert par les députés de Turin à M. E. Ollivier, à qui M. Alfieri a promis que dans peu de temps il serait ministre de l'Empereur et l'aiderait à couronner l'édifice.

— On dit que M. Bravay, député du Gard, vient de se rendre acquéreur du journal la *Nation* au prix de 100,000 francs.

— Il règne en ce moment, dit l'*Indépendance belge*, une assez grande activité au Conseil d'Etat. On écoule les affaires arriérées, le gouvernement paraissant devoir envoyer bientôt les projets de loi qui doivent être soumis aux députés dans quelques mois, afin que tout ce bagage officiel soit prêt à temps et qu'on puisse éviter une aussi grande, aussi fatigante et aussi dispendieuse prolongation des travaux du Corps-Législatif que celle qui a eu lieu pour la session 1863-1864.

— Il paraît que Garibaldi n'est pas rendu à Ischia uniquement pour y prendre les bains de mer, comme le disaient les journaux italiens. Le célèbre flibustier tient une cour complète dans cette île, et reçoit les visites de tous les chefs du parti d'action et même des fils de Victor-Emmanuel.

— Les journaux de Cherbourg annoncent que deux steamers confédérés ont reçu l'ordre de croiser dans les eaux de Cherbourg et d'attendre le *Kearsage* pour venger l'*Alabama*.

ques qui, sur un des pétales couvert d'une poudre jaunâtre échappée du pistil, manœuvrait de toutes ses pattes pour s'arracher à ce mauvais pas. Prête des grandes scènes de la nature à cause de la faiblesse de sa vue, ma mère retrouvait des jouissances dans ce genre de spectacle. Du reste, son horizon intellectuel n'en était pas moins étendu; de la considération du plus petit phénomène elle s'élevait aux choses morales par un élan naturel, mais sans prétention aucune; car elle était humble d'esprit et s'ignorait entièrement. Au bout d'une minute ou deux d'efforts impuissants, le petit insecte souleva ses élytres, étendit des ailes de gaze, et s'envola; à un pied de nos yeux, il se perdait déjà parmi les atomes invisibles de l'air. En même temps s'effaçait le visage de ma mère le sourire de curiosité bienveillante qui l'animait un instant auparavant. Elle était si bonne! la plus infime créature du bon Dieu excitait son intérêt. Nous continuâmes notre promenade jusqu'au bout du jardin. Il y avait là un figuier dont le tronc couché rez-terre nous servait souvent de siège; ma mère y prit place et me fit signe de m'asseoir également.

— Sais-tu, mon cher Otto, me dit-elle, à quoi je songeais tout à l'heure en voyant cette petite bête

— Nous lisons dans l'Avenir de Blois :

« La population de Blois est encore sous le coup de l'émotion produite par le cruel accident arrivé jeudi à l'usine à gaz. Voici les renseignements que nous nous sommes procurés et dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

» Le gazomètre en construction consiste en une vaste fosse circulaire de 15 à 20 mètres de diamètre et 7 mètres environ de profondeur, dans laquelle se trouve placée la vaste cuve en tôle qui sert de récipient au gaz. Un échafaudage était dressé à l'intérieur et une dizaine d'ouvriers étaient occupés au montage des pièces de la cuve. Ces pièces, d'une grande pesanteur, étaient soulevées par un cric.

» Il ne nous appartient pas de nous prononcer ici sur la plus ou moins bonne disposition de l'échafaudage, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'un des ouvriers avait remarqué que le cric qu'il manœuvrait déterminait des ébranlements dans l'échafaudage et qu'il avait même, à plusieurs reprises, manifesté ses appréhensions. Il n'avait que trop raison. Un bruit épouvantable se fit entendre. C'était l'échafaudage entier qui s'écroulait, entraînant avec lui les malheureux ouvriers précipités au fond de la fosse, au milieu d'une masse énorme de planches, de madriers et de bois de charpente.

» Il nous est impossible de rendre la scène déchirante qui suivit; des cris, des gémissements, des râles, arrivaient aux oreilles des témoins de l'accident, impuissants à porter un secours immédiat.

» En quelques instants cependant les autorités, des médecins, des ecclésiastiques, s'étaient rendus sur les lieux, et le sauvetage, qui présentait de grandes difficultés, a été organisé. Un des blessés a succombé au bout de deux heures après avoir reçu les secours de la religion, c'est le nommé Pierre Lory, âgé de 37 ans, journalier, rue Croix-Boissée. Il n'avait pas d'enfants, mais sa femme est dans un état de grossesse avancé.

» Les autres, grâce à la prévoyance de M. d'Argy, chef de gare, qui était arrivé un des premiers, muni d'une boîte de secours, ont pu recevoir sur place les premiers secours et ont été ensuite transportés, les uns à l'hôpital, les autres à leur domicile.

» Le sieur Auguste Moreau, chauffeur à l'usine, se trouvait dans le fond de la fosse quand arriva l'accident; aux premiers craquements qu'il entendit, il put passer entre la paroi de tôle et la muraille de la fosse et n'a éprouvé aucun mal.

» Une demande de secours pour les victimes a été immédiatement adressée au gouvernement par M. le préfet.

## Chronique Locale.

### IMPÔT SUR LES VOITURES ET LES CHEVAUX

Lorsqu'un propriétaire possède : d'une part, des chevaux employés aux travaux de la culture, et, d'autre part, une voiture dont il ne se sert pas habituellement, les chevaux sont exempts de la taxe, ainsi que la voiture.

Est également exempt la voiture qu'emploie un agriculteur pour aller visiter ses domaines situés dans plusieurs communes.

Est aussi exempt la voiture qui ne sert qu'accidentellement à un propriétaire et à laquelle il n'attelle qu'un cheval employé habituellement aux travaux agricoles.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain que sera mise en vigueur la nouvelle loi de l'impôt du timbre sur les titres des fonds publics étrangers. L'impôt, qui était de 50 c. pour 100 fr. de la valeur nominale, sera, en vertu de la nouvelle loi, de 1 fr. pour 100 fr. de la même valeur pour tous les titres mis en circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet, quelle que soit la date de leur création. Les acheteurs en spéculation du mois de juin, qui seront reportés en juillet, seront naturellement frappés du nouveau timbre. Les titres mis en circulation avec l'estampille de l'ancien timbre auront la différence à payer.

**PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR ÉVITER D'ÊTRE FRAPPÉ PAR LA Foudre pendant un orage.** — On doit éviter les courants d'air pendant les orages : la direction de la foudre est souvent déterminée par celle de la pluie et du vent. On cite l'exemple de personnes foudroyées en ouvrant une fenêtre.

Il est très-dangereux de sonner les cloches; les sonneurs sont le plus souvent foudroyés.

M. Franklin résume ainsi les conseils qu'il donne aux personnes qui craignent la foudre :

1<sup>o</sup> Eviter le voisinage de cheminée, la suite qui les tapisse possédant, comme les métaux, la propriété d'attirer la foudre;

2<sup>o</sup> Pour la même raison, s'éloigner des métaux, des glaces, des dorures, des cloches et de leurs cordes; se dépouiller des objets métalliques que l'on a sur soi;

3<sup>o</sup> Eviter de se placer au-dessous d'un lustre, d'une lampe, d'un ornement de métal, d'un objet élevé quelconque;

4<sup>o</sup> Interposer entre soi et le sol un corps non conducteur, du verre par exemple;

5<sup>o</sup> Diminuer autant que possible les points de contact avec le sol et les murs.

Le plus sûr moyen préservatif serait donc d'avoir un hamac suspendu à des cordes de soie au milieu d'une vaste chambre.

Lorsqu'une personne a été frappée par la foudre, il faut de suite la porter au grand air, la dépouiller promptement de ses vêtements,

faire des affusions d'eau froide pendant un quart d'heure, pratiquer des frictions aux extrémités et chercher à rétablir la respiration par des compressions intermittentes de la poitrine et du bas ventre. Telle est l'instruction donnée par le conseil de salubrité du département de la Seine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 29 juin.

Notre correspondant de Londres nous a annoncé hier qu'au cas où la majorité du parlement émettrait un vote de défiance contre le ministère, l'intention du gouvernement était de dissoudre la chambre des communes. Cette nouvelle est confirmée ce matin par le *Morning Post*. Mais, d'après ce journal, cette dissolution ne pourrait pas avoir lieu avant le mois de septembre, vu le nombre et l'urgence des lois d'intérêt public inscrites à l'ordre du jour de la chambre, et qui demandent au moins deux mois pour être élaborées, discutées et votées.

Le *Morning-Post* ajoute que le cabinet ne donnera pas sa démission, et qu'il paraît compter sur les incidents imprévus qui peuvent se produire, d'ici au mois de septembre, pour rester au pouvoir et maintenir la situation actuelle.

On annonce officiellement de Londres que l'île d'Alsen a été prise ce matin par les Prussiens, après quelques engagements assez courts. Les Danois ont perdu plusieurs canons et se sont embarqués à la hâte.

D'après un télégramme de Copenhague du 27 juin, une communication du ministère de la guerre annonce que les batteries ennemies ont canonné ce matin la frégate cuirassée *Rolfs-Krake*, qui passait dans l'Alsen-Fohrde, ainsi que les compagnies de travailleurs qui se trouvaient sur le littoral de l'île.

La marine danoise commence à poursuivre les navires allemands. Un schooner qui se dirigeait vers Heilighafen a rencontré lundi soir trois bâtiments qui lui ont donné la chasse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. BARBIN-MORICET prie ses correspondants de ne vouloir bien acquitter ses bons qu'autant qu'ils seront revêtus de deux fois sa signature et du timbre de sa maison.

Cette mesure est prise par suite de la disparition d'une lettre contenant des bons signés en blanc, adressée à son représentant à Angers. Les bons égarés portent les n<sup>os</sup> 60 à 69.

### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1864.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, François-Joseph Peltier, rue de la Basse-Ile; — 2, Louise Peltier, rue

du Pressoir-S'-Antoine; — 4, Henry Mercier, porte du Bourg; — Angèle Lecoq, place de la Bilange; — 6, Blanche-Angèle Régel; — 7, Adeline Guibert, rue S'-Nicolas; — 9, Léocadie-Marie Touron, rue du Temple; — Jules-Félix-Marcel Morry, rue du Petit-Thouars; — 10, Marie-Florence Merle, rue d'Orléans; — 13, Marie S'-Benigne, rue de l'Echelle; — Auguste Alexandre, rue du Petit-Pré; — Claude-Baptiste Duperray, rue du Petit-Pré; — 15, Hermance Drais, route de Tours.

MARIAGES. — 6, Auguste Bribard, sabotier, et Rose-Elisabeth Durand, tous deux de Saumur; — François Delhomme, menuisier, et Rose Ronsard, tapissière, tous deux de Saumur; — Louis Bougreau, champaniseur, de Saint-Florent, et Augustine Berthe, couturière, tous deux de Saumur; — Henri-Gustave Secondy, cuisinier, et Adèle-Léonide Renault, couturière, tous deux de Saumur; — 11, Charles Hurtault, peintre en voitures, et Désirée-Marie Normandine, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Joséphine Jeanneau, rentière, 68 ans, célibataire, rue Royale; — 3, Marie-Louise Pergault, propriétaire, 55 ans, veuve Margain; — 10, Gaston Meunier, 8 mois, rue de la Visitation; — 11, Honorée Gourdin, 70 ans, veuve Moreau, rue de la Visitation; — 13, Michel Alto, manœuvre, 62 ans, à l'Hôpital; — 14, Jaufflu, mort-né, à la Maternité.

### BULLETIN FINANCIER.

Le mois de juin finit d'une manière déplorable pour le marché financier. Toutes les valeurs sont en baisse, et les acheteurs paraissent livrés à un grand découragement. Cependant la rente est tombée à un cours si faible, au lendemain de son coupon, que nous serions bien étonnés si les capitalistes ne profitaient pas de cette occasion pour entrer dans les fonds publics.

La liquidation de juin trouvera la Bourse cependant dans une meilleure situation qu'elle n'était il y a un mois, en ce sens que le terrain est déblayé, que beaucoup d'acheteurs se sont liquidés, et qu'il s'est formé un découvert qui peut aider puissamment à un mouvement de reprise.

Le Crédit mobilier a été vivement secoué depuis huit jours. Il a touché 4,015, et il vient de se relever à 4,055, pour rester à 4,045. La conclusion à tirer de ces fluctuations, c'est que les capitaux de placement doivent éviter avec soin une valeur aussi impressionnable.

La Société générale elle-même a été atteinte par le mouvement général de réaction. Elle a fléchi à 655. Les affaires sont calmes sur les chemins de fer, et les cours ne varient pas beaucoup. Le Séville-Cadix est recherché à 420 au comptant. Les vendeurs sont inquiets de la rareté des titres et cherchent à s'en procurer pour la liquidation; mais les détenteurs ne tomberont pas dans ce piège grossier.

La Société immobilière des boulevards du Temple procède en ce moment à une émission de huit mille obligations de 500 fr. qui nous paraissent offrir aux capitaux un placement très-productif et de toute sécurité. Ces obligations, dont le produit doit être consacré à la construction de trois théâtres, d'une salle de concert et de sept maisons bourgeoises, sont garanties par une première hypothèque sur neuf mille mètres de terrain appartenant à la Société, d'une valeur de 4 à 5 millions, situés au centre des quartiers les plus populeux et sur les immeubles à la construction desquels seront consacrés les fonds de l'émission actuelle.

C'est donc une garantie immobilière d'au moins huit millions qui est affectée à la garantie des quatre millions d'obligations en émission.

Les obligations jouissent d'un intérêt de 5 0/0 et sont remboursables en 31 annuités, avec bénéfice progressif à raison de 25 fr. par an. Ce qui portera le taux du remboursement, de 525 à 1,250 fr. — J. Paradis.

### BOURSE DU 28 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 65 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 33 cent. — Fermé à 93 40.

### BOURSE DU 29 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 65 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 93 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

qui luttait contre un obstacle en apparence invincible pour elle? Je songeais que Dieu, qui n'a point donné la raison aux animaux, a pourtant mis en eux un je ne sais quoi dont ils se servent pour mesurer leurs forces, aviser aux moyens, et changer de tactique quand il est nécessaire. Nous devrions bien prendre exemple sur eux, non qu'il nous soit possible de déployer des ailes quand nous sommes embourbés; mais si les ailes nous manquent, encore avons-nous d'autres moyens : la voie est fermée en avant? Prenons à droite ou à gauche, faisons même un pas en arrière s'il le faut; en un mot, tournons la difficulté. Et, pour passer tout de suite à l'application, voyons, que fais-tu ici? Comptes-tu y rester?

— Ce que je fais, ma mère, mon Dieu! je me recueille un peu. Mais je sens qu'il faudra ensuite prendre un parti.

— A la bonne heure, nous sommes d'accord. Maintenant, as-tu quelque chose en vue?

— Hélas non! pas encore.

— Eh bien, sans pouvoir te guider, te dire d'une manière précise quel but tu dois te proposer, il y a cependant une chose qui me frappe. Ici, ou à Nantes, ou à Angers, tu serais comme notre insecte de tout à l'heure, empêtré par la crainte qu'un malheu-

reux soupçon ne vint l'arrêter à chaque pas; il faut alors s'élaner le plus loin possible, peut-être un peu au hasard, mais toujours à la grâce de Dieu. Otto, c'est à Paris qu'il faut aller.

— Eh! sans doute; malheureusement le moyen?

— Ce sont les ailes qui te manquent, n'est-ce pas? J'y ai songé bien des fois, et voici le résultat de mes réflexions : nous avions douze cents francs de revenu avant ton départ pour Ancenis, c'était strictement suffisant. Aujourd'hui il nous reste sept à huit cents francs : comment prendre là-dessus de quoi subvenir aux frais d'un voyage et d'un séjour à Paris jusqu'à ce que tu aies pu trouver quelque occupation un peu lucrative? C'est donc par notre travail que nous pouvons t'amasser un petit pécule. Or, j'ai calculé qu'il te faut mille francs. Partir avec une somme moindre, ce serait s'exposer à échouer. Que ferais-tu si tes ressources étaient épuisées avant d'avoir atteint le but? Je ne veux pas que jamais tu sois contraint de te jeter à quelque emploi peu avouable; mettons-y le temps pour bâtir solidement. Tu m'avais, en bon fils, donné sur tes appointements, devenus assez élevés depuis un an, toute la part qui n'était pas nécessaire à ton entretien. Je regrette aujourd'hui d'avoir employé une partie de cette

somme à faire quelques réparations à notre maison; cependant il me reste là-dessus six cents francs qui sont déjà dans ta bourse de voyage; maintenant il faut que nous gagnions les quatre cents francs qui restent à fournir; je me fais fort de pourvoir à tous nos besoins avec ce qui nous reste de revenus. Que penses-tu de tout cela?

— Une seule chose, ma bonne mère; c'est qu'avec vous il est impossible de s'acquitter. Comment voulez-vous que je vous rende jamais la centième partie de ce que vous faites pour moi?

— Mon ami, tu n'as rien à me rendre, si ce n'est tendresse et confiance. En te donnant ce que j'ai, je ne fais que suivre la pente de mon cœur. Après cela, te voir heureux serait la seule récompense que j'ambitionnerais; mais c'est précisément ce qui me manque. Tu souffres, Otto; il y a en toi une blessure que ta mère ne connaît pas, qu'elle devine seulement. Ah! sais-tu si sa main n'y pourrait pas mettre quelque baume?

(La suite au prochain numéro.)

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-trois juin courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Scholastique-Anne Martin, épouse du sieur Théodore Pineau, perruquier et sabotier, demeurant à Gennes, « agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, en date du vingt-un février dernier », a été déclarée séparée de bien d'avec son mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent soixante-quatre.

(304) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-trois juin courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Eugénie Joreau, femme de Pierre Chevet, sans profession, demeurant à Saumur, « agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, en date du vingt-un février dernier », a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent soixante-quatre.

(305) CHEDEAU.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

**DE DIVERS**

**BIENS IMMEUBLES**

Situés communes de Louerre, de Grézillé, de Chenehutte-les-Tuffeaux.

L'adjudication aura lieu, savoir : pour les biens situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, le dimanche dix-sept juillet mil huit cent soixante-quatre, à midi, à la mairie de ladite commune, et pour ceux situés communes de Louerre et de Grézillé, le dimanche vingt-quatre juillet suivant, à midi, à la mairie de la commune de Louerre.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1° M<sup>me</sup> Henriette Lecoq, veuve de Jacques Debrou, propriétaire, demeurant aux Tuffeaux, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux ; 2° Louise Levêque, sans profession, veuve du sieur René Lecoq, marinier, demeurant à Cunault, madite dame agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de René-Louis et Louis-René Lecoq, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu sondit mari, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence du sieur René Lecoq, propriétaire, demeurant aux Tuffeaux, subrogé-tuteur des mineurs Lecoq, sus-nommés, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué, demeurant à Saumur ;

En vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de Saumur,

le douze mai mil huit cent soixante-quatre, enregistrés.

**DÉSIGNATION**

et mises à prix des immeubles à vendre.

Biens situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

1° Deux ares soixante-quinze centiares de terre, en jardin, dans lequel se trouve une petite boulangerie en ruine, situés à la Croix, joignant au levant la veuve Jacques Debrou et au midi le chemin du Tertre; mis à prix à cent cinquante francs, ci. 150 fr.

2° Vingt-deux ares de vigne, au Clos-du-Châtelier, joignant au levant Pierre Lecoq et au midi la veuve Debrou; mis à prix à cent cinquante francs, ci. 150 »

3° Seize ares cinquante centiares de bois, situés au Closillon, joignant au levant René Lecoq, au couchant veuve Debrou; mis à prix à quatre-vingt-dix francs, ci. 90 »

Ces biens dépendent de la succession de feu ledit René Lecoq.

Commune de Louerre.

1° Une parcelle de terre, située à la Malotière, contenant treize ares vingt centiares, joignant au levant Joseph Levoie, au midi M. Boutiller de Beauregard, au couchant Christophe Lebreton et au nord René Huet; mise à prix à cinq cents francs, ci. 500 »

Commune de Grézillé.

1° Un logement, situé à la Chapelle-d'Alligny, comprenant une grange, caves, dans l'une desquelles existe un vieux pressoir, auquel les héritiers Pierre Lecoq ont usage, cour et terrain sur les caves de Bourgerie, contenant six ares trente centiares, joignant au levant et au sud les héritiers Bourgerie, au nord Théophile Piet et au couchant les héritiers Bodineau; mis à prix à trois cents francs, ci. 300 »

2° Une vigne blanche, située à Alligny, nommée les Treilles, contenant huit ares vingt centiares, joignant au nord et au levant le chemin, au midi la veuve Vinsonneau et M. Priou et au couchant les héritiers Bourgerie; mise à prix à deux cent cinquante francs, ci. 250 »

3° Une parcelle de terre, au lieu dit la Faye, contenant trente-un ares, joignant au levant M. Bodineau, d'Alligny, sentier entre, au couchant M. Séraphin Priou, au midi M. Grignon et au nord M. René Beaumont et M. Mauriceau; mise à prix à mille francs, ci. 1,000 »

4° Une parcelle de terre, située au canton de l'Ile, contenant trente-un ares, joignant au levant Jacques Breaux, au couchant M. Bodineau, au midi M. Mauriceau et au nord M. Grignon; mise à prix à huit cents francs, ci. 800 »

5° Une parcelle de terre, située au Grand-Pré-d'Alligny, ou la Case, contenant trente-deux ares cinquante centiares,

A reporter. 3,240 »

Report. 3,240 fr.  
joignant au levant Bourgerie-Tremblé, au couchant M. Bodineau, au midi le même et M. Moriceau et au nord un sentier, fossé entre; mise à prix à huit cents francs, ci. 800 »

6° Une parcelle de terre, située au Pâtis, ou sous les Jardins, contenant vingt ares, joignant au levant M. Chesneau-Bodineau, au midi le même, au couchant M. Moriceau et au nord M. Jacques Breaux, Moriceau et autres; mise à prix à six cents francs, ci. 600 »

7° Une parcelle de terre, située à la Terre-aux-Chevaux, ou les Moulins-à-Vent, contenant trente ares, joignant au levant M. Moriceau, au couchant M. Bodineau, au midi un sentier et au nord le chemin d'Alligny au Grollay; mise à prix à six cents francs, ci. 600 »

8° Une parcelle de terre, située à la Boire-du-Grollay, contenant vingt ares cinquante centiares, joignant au levant M. Moriceau, au couchant Maurice Beaumont, au midi le chemin du Grollay et au nord un chemin d'exploitation; mise à prix à trois cent cinquante francs, ci. 350 »

9° Une parcelle de terre, située à la Saulaie, contenant dix-neuf ares soixante-dix centiares, joignant au levant un chemin, au midi Michel Lebreton, au couchant un fossé et au nord la veuve Vinsonneau; mise à prix à quatre cents francs, ci. 400 »

10° Une parcelle de terre, située au lieu dit les Quarts, ou la Triquetterie, contenant dix ares soixante centiares, joignant au levant François Chauveau et Moreau-Lebreton, au couchant Hilaire Bourgerie, au midi M. Bodineau, au nord M. Moriceau; mise à prix à trois cents francs, ci. 300 »

11° Une parcelle de terre, située au Bournais, ou les Trois-Noyers, contenant treize ares quarante centiares, joignant au levant Guibert, au couchant Sauleau, au midi un sentier et au nord Sauleau; mise à prix à trois cents francs, ci. 300 »

12° Une parcelle de terre, située à la Gravelle, contenant onze ares, joignant au levant M. Audebert, au couchant Leblé, au midi le chemin de Roudard et au nord un autre chemin; mise à prix à trois cents francs, ci. 300 »

13° Une vigne blanche, située aux Mariettes, contenant six ares soixante centiares, joignant au levant le bois-futaie de M. Moreau, au midi et au couchant M. Michel Lebreton et au nord Pierre Rémond; mise à prix à cinquante francs, ci. 50 »

14° Une vigne rouge, située à la Haute-Rue, joignant au levant Bourreau, au couchant Dron, au midi M. Urbain Priou et au nord un chemin, contenant cinq ares trente

A reporter. 6,940 »

Report. 6,940 fr.  
centiares; mise à prix à cinquante francs, ci. 50 »  
15° Une parcelle de terre, située à la Rue, contenant un are trente centiares, joignant au levant le chemin, au couchant Misandeau et autres, au midi Pierre Vinsonneau et au nord les héritiers Beaumont; mise à prix à vingt-cinq francs, ci. 25 »

Total des mises à prix : sept mille quinze francs, ci. 7,015 fr.

Les biens de Louerre et de Grézillé sont indivis entre la succession de René Lecoq et la veuve Debrou.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit notaire, et à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-sept juin mil huit cent soixante-quatre.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent soixante-quatre, f° 182, c° 1. Reçu un franc vingt centimes. (306) Signé : P. VING.

**VENTE**

DE

**CHEVAUX.**

Le dimanche 3 juillet 1864, à midi, à la ferme de l'Ile, commune de Meron, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Milon, huissier à Montreuil, à la vente volontaire aux enchères de :

1° Quatre chevaux d'attelage, âgés de 3 à 5 ans;

2° Deux chevaux d'attelage fins, âgés de 3 à 4 ans.

Tous ces chevaux, complètement neufs, ont été élevés à la ferme de l'Ile. (307)

Etudes de M<sup>e</sup> LAUMONIER et LEROUX, notaires à Saumur.

**ADJUDICATION**

SUR LICITATION,

Entre majeurs, avec admission d'étrangers.

Le jeudi 30 juin 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER et LEROUX, notaires, et en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, l'un d'eux,

A L'ADJUDICATION

**D'UNE MAISON**

Située à Saumur,

Formant l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Du Baut.

On peut traiter à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

S'adresser, pour visiter la maison, à M<sup>e</sup> LAUMONIER; pour traiter et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER et LEROUX. (263)

**Maladie de la Vigne.**

**POUDRE ANTI-OÏDIQUE**

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BERNARD, rue Beaupaire. (162)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre. En mairie de Saumur, le

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

UN

**TRÈS-BEAU JARDIN**

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (295)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

**DE FOURNEUX**

Située commune de Dampierre, Près Saumur,

Comprenant, maisons de maître et de fermier, terres, vignes et bois, le tout de la contenance de 20 hectares.

S'adresser, soit à M. ROBIN, propriétaire, à Terrefort, commune de Bagnaux, soit audit notaire.

**A CÉDER**

A Châtelleraut,

UN

**ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER**

Très-bien achalandé, parfaitement situé, sans aucuns frais d'installation, bail 15 années.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

**UNE MAISON**

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau,

Située place du Chemin-de-Fer.

**PORTIONS DE MAISON**

AVEC REMISE,

Sans communautés,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

M. le docteur FOUCTEAU a transféré son domicile rue Neuve-du-Champ-de-Foire, au-dessus des remises de M. Tocheport. (305)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)